



Autorisation d'administrer des médicaments

Nous, soussignés, Monsieur et Madame

Père et mère de l'enfant,.....

Autorisons Madame....., Assistante maternelle à donner à notre enfant un traitement médical ou un régime alimentaire sur prescription médicale.

Fait à, le

Signature des parents

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous :

Nous, soussignés père et mère de l'enfant.....

Autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.....

Fait à..... Le.....

Signature des parents

Autorisation prise de photo et vidéo

Madame, Monsieur,

Parents/tuteur légal de l'enfant.....

Autorise / n'autorise pas les assistantes maternelles de la MAM à prendre des photos et des vidéos de mon enfant dans le cadre de son accueil et des activités réalisées avec celui-ci.

Autorise / n'autorise pas les assistantes maternelles à publier les photos et les vidéos de mon enfant sur le blog de la MAM.

Fait à Le.....

Signature

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

L'enfant ne peut être repris chez l'assistante maternelle par d'autres personnes (impérativement majeures) que celles ayant signé le contrat (parents, représentants légaux) ou par celles désignées sur l'autorisation suivante :

Monsieur et Madame (parents).....

Autorisent monsieur ou Madame

Lien avec l'enfant.....

A venir chercher notre enfant

Il convient qu'elles soient en possession d'une pièce d'identité.

Si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de reprendre l'enfant à la MAM, celles-ci devront être munies d'une autorisation manuscrite des parents ou du représentant légal de l'enfant ainsi que d'une pièce d'identité.

A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Si les parents sont séparés, il est impératif que l'autorisation parentale soit complétée.

Fait à Le

Signature des parents